

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	26 (1918)
Heft:	9
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par son éloquent et généreux appel, le Comité de la Croix-Rouge supplie qu'une entente que les armées s'engageraient à observer loyalement, intervienne immédiatement pour arrêter l'usage de ces gaz.

Avec tout autre adversaire, si la question eût pu se poser, les Puissances Alliées n'hésiteraient pas à adhérer sans réserve à une semblable proposition. Ils l'ont agréée en 1899 et en 1907 ; ils sont prêts à l'agrément vis-à-vis de quiconque tient sa parole.

Mais vis-à-vis de l'Empire allemand et de ses subordonnés, si cette entente intervenait, quelle garantie les Puissances Alliées auraient-elles que le nouvel engagement serait mieux observé que le précédent ? Cet engagement pourrait-il être plus formel, plus solennel, aurait-il plus de valeur que celui déjà si formellement et si solennement pris par l'Empire allemand, et dont il s'est joué dès qu'il a cru y trouver son avantage ?

Malgré tout, si le Gouvernement Allemand déclare aujourd'hui qu'il se rallie à la proposition de la Croix-Rouge relative

à la cessation de l'emploi des gaz, et offre des garanties nouvelles, détaillées et efficaces assurant qu'un accord à cet égard sera observé par lui, les Gouvernements Alliés ne se refuseront pas à examiner cette proposition dans l'esprit le plus libéral. Mais en l'absence de semblables garanties les Gouvernements Alliés manqueraient à leur devoir en ne recourant pas à tous les moyens qui leur paraîtront propres à mettre leur adversaire hors d'état de nuire. »

En même temps que les Puissances de l'Entente nous adressaient cette note, elles la faisaient paraître dans la presse.

Au nom de son Gouvernement, la Légation d'*Autriche-Hongrie*, par lettre du 22 mai, répondait que l'Empereur d'Autriche serait disposé à interdire l'emploi des gaz asphyxiants et vénéneux comme moyen de guerre à condition que tous les Etats belligérants émissent la même prohibition pour leurs armées. »

Cette fois, ce fut au tour de l'*Allemagne* de garder officiellement le silence.

Epidémie de Grippe. Intervention des sections.

Jusqu'ici (21 août), douze sections ont répondu à notre appel de nous adresser des rapports ; ce sont celles de *Colombier, Chaux-de-Fonds, Delémont, Genève (2), Lausanne, La Tour-de-Peilz, Le Locle, Nyon, Porrentruy, Tavannes et Vevey*.

Nous savons que plusieurs autres sociétés ont été mises à contribution, aussi voulons-nous attendre jusqu'au 15 septembre avant de collationner les rapports, et nous invitons les *sections de la Croix-Rouge et celles des samaritains* à nous adresser leurs compte-rendus avant cette date.

La Rédaction.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Croix-Rouge genevoise. 28 juillet 1918. Dès le début de l'épidémie de grippe à Genève, la colonne de transport de la Croix-Rouge gene-

voise a été mobilisée militairement à la caserne pour les soins à donner aux malades.

Le Comité a prêté jusqu'à ce jour à la ca-

serne le matériel suivant: 26 matelas, 50 taies d'oreillers, 32 oreillers garnis, 16 fourres de paillasses avec traversins, 40 couvertures, 120 draps, 86 tabliers infirmiers et infirmières, 48 mouchoirs de poche, 50 chemises pour malades, 56 essuie-mains, des objets de pansements, 23 brancards, 14 cuvettes, 37 objets divers, mobilier et soins, 18 thermomètres, donné 24 bouteilles vin rouge, et 30 bouteilles vin rouge à l'Hôpital cantonal.

Le Comité sur la demande de la Croix-Rouge suisse a expédié en 1915 à Olten 6 tables de nuit, en 1917 à Fribourg 550 taies d'oreillers, en juillet 1918 à Porrentruy-Delémont-Villeret-Bienne pour l'épidémie de grippe 18 lits, 184 draps, 146 taies d'oreillers, 50 essuie-mains, 39 couvertures, 73 tabliers de médecins, 22 tabliers d'infirmiers, 25 bouteilles de vin.

Alice Favre, présidente.

Lausanne, samaritaines. Rapport pour l'année 1917-1918 (extraits). Cette année a passé sans grands changements pour notre société. Nous avons continué comme auparavant le service de la gare pour les *trains d'évacués*, de concert avec le Comité central de secours aux Français, et le service pour les *trains d'internés*, que nous avons toujours fait seules.

Les trains d'internés venant d'Allemagne sont arrivés à une heure plus favorable pour nous. Le nombre exact de ceux que nous avons ravitaillés ne peut pas être fixé ici, car nous n'en avons pas tenu le compte; mais, en calculant les dépenses de chaque train à environ 25 frs., nous arrivons à un total de 20 trains, ce qui doit être à peu près le nombre.

Nous pouvons dire sans hésitation que ce sont ces trains d'internés qui nous ont procuré la plus grande satisfaction cette année dans notre travail de samaritaines. Car nous avons, dans ce travail, la pleine approbation du chef du service territorial vaudois, M. le colonel Cossy, qui nous accorde toujours son appui moral et matériel, ce dont nous lui sommes très reconnaissantes.

Notre activité générale a été malheureusement passablement diminuée par les difficultés toujours croissantes rencontrées dans notre pays, ce qui a rendu très difficiles, et même presque impossibles, toutes les exportations pour les

hôpitaux, pour lesquels nous travaillions les premières années de la guerre. Jusqu'au mois de juin 1917, nous avons encore pu faire un envoi de 5 corbeilles de linge et pansements aux hôpitaux de Dijon, qui ont pris l'habitude de nous regarder comme un de leurs meilleurs soutiens, et qui s'adressaient à nous en chaque nécessité, sachant que nous réussissons presque toujours à leur procurer ce qui leur manquait.

A cause de ces difficultés, notre section a cessé de travailler activement à la confection d'objets de pansements, et notre local n'étant plus indispensable, nous l'avons abandonné par raison d'économie.

Ce fait a eu le grand désavantage de desserrer, ou plutôt de ne pas maintenir aussi serrés, les liens qui attachaient les membres de notre section les unes aux autres: On ne se retrouve guère qu'aux heures des trains.

Après six ans d'existence, nous avons enfin prouvé que nous avons le droit de vivre, et nos rapports avec le Comité de la Croix-Rouge vaudoise se sont améliorés. D'un autre côté, le médecin militaire haut placé qui, en 1915, déclarait qu'il n'aurait pas de repos aussi longtemps qu'il resterait une samaritaine à Lausanne, doit avoir vu s'envoler à jamais, espérons-le, la perspective de se reposer dans cette vie-ci, car notre section est maintenant officiellement reconnue par les autorités militaires, et, en temps de guerre en Suisse, les samaritaines de Lausanne sont dès maintenant rattachées à l'établissement sanitaire militaire n° 1, à Fribourg.

Nous avons peut-être d'autres ennemis, des jaloux sans doute, qui cherchent toutes les occasions de nous nuire dans l'opinion publique. Faisons donc attention de ne jamais laisser notre tenue exposée à la critique malveillante, et de nous comporter toujours d'une façon digne, surtout à la gare, où notre costume seul suffit à attirer les regards. Que chacune se rappelle que, munie du tablier blanc à Croix-Rouge, elle n'est plus elle-même, mais la représentante d'une société à laquelle doit aller le respect de tous; qu'elle cherche à se montrer digne de ce respect non-seulement par son dévouement, mais encore par ses allures. Une bonne samaritaine travaille avec ordre et en silence.

F. Q.

Journée romande de moniteurs

La section de St-Imier a décidé qu'en raison de l'épidémie de grippe, la journée des moniteurs et monitrices samaritains est renvoyée à une date ultérieure, et n'aura donc pas lieu en septembre.